

LES PROFESSIONNELS DU BIEN VIEILLIR AU CŒUR DU PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Les professionnels du Bien vieillir (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, psychomotriciens, pédicures-podologues, podo-orthésistes, orthoprothésistes, intervenants en activité physique...) sont au cœur du Plan antichute des personnes âgées. Ils sont nombreux à avoir participé à son élaboration et tous sont désormais mobilisés pour son application en particulier au niveau régional, aux côtés des ARS et des collectivités locales. Chaque professionnel du Bien vieillir peut s'inscrire dans les différents axes du Plan, et contribuer à l'objectif de réduction des chutes chez les personnes âgées. De plus, les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ont des missions distinctes et complémentaires. C'est pourquoi les ARS proposent des actions permettant un travail coordonné des divers professionnels : formation/sensibilisation, repé-

rage, dépistage... D'autres acteurs majeurs ont répondu du présents dès la phase de construction du Plan et se mobilisent pour sa mise en œuvre : **caisses nationales et locales de sécurité sociale, structures inter-régimes, réseaux mutualistes, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la Silver économie, collectivités locales, en particulier les conseils départementaux, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie...**

LES GÉRONTOPÔLES EN APPUI AUX PLANS RÉGIONAUX ANTICHUTE

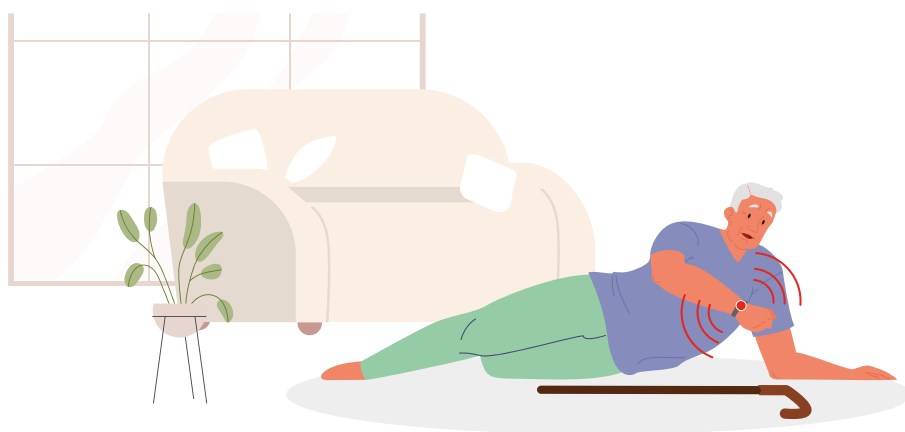
Les gérontopôles s'inscrivent dans les politiques ministérielles en soutenant les ARS dans la construction des plans régionaux antichute.

Certains gérontopôles ont été missionnés par l'ARS pour aider à la construction du Plan antichute de leur région. D'autres sont inclus dans le Plan en tant que membre de la gouvernance locale, contributeur à l'évaluation des plans régionaux ou co-pilote.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PLAN



PLAN ANTICHUTE **DES PERSONNES ÂGÉES**



Pour plus d'information : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/autonomie/article/plan-antichute-des-personnes-agees>